



Tél. 04 67 95 74 76

www.lamalou-les-bains.fr

CONVENTION POUR LA COLLECTE DES CARTONS DES COMMERCANTS ou ARTISANS

Entre :

La Commune de LAMALOU LES BAINS, sise 3 avenue Georges CLEMENCEAU, représentée par Monsieur Guillaume DALERY, Maire,

d' une part,

Et :

Monsieur Mathieu AUDOUX entrepreneur individuel, immatriculée sous le SIREN 888189339 1 rue Ferdinand Fabre 34240 Lamalou les Bains

d'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

La Collecte des cartons sera effectuée, du 1^{er} janvier au 31 décembre, par l'entreprise de Monsieur Mathieu AUDOUX, 1 rue Ferdinand FABRE à LAMALOU LES BAINS, une fois par semaine le jeudi matin.

Si le jour de ramassage tombe un jour férié, celui sera réalisé le lendemain.

La totalité des cartons récupérés sera acheminée vers la déchetterie située Route de Bédarieux à Bédarieux.

Durée : La présente convention est consentie pour une durée de 1 an, elle est renouvelable par tacite reconduction, sans pouvoir excéder 3 ans.

Montant : Le prix est fixé à 20 € par mois à compter du 1^{er} janvier 2024.

Résiliation : La présente convention pourra être résiliée, par les deux parties, avant le 31 octobre de chaque année par lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à LAMALOU LES BAINS le

En double exemplaire.

Mr Mathieu AUDOUX

Monsieur Guillaume DALERY
Maire de Lamalou-les-Bains